

Budget 2018 : saluée dans les classements internationaux, Paris maintient sa stratégie

L'Exécutif parisien a présenté lundi ses orientations budgétaires pour 2018. Elles se caractérisent par la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature et la sobriété renouvelée des dépenses de fonctionnement. Les taux d'impôts directs locaux n'augmenteront pas. La dette restera très maîtrisée.

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte d'incertitudes renouvelées pour les finances locales. Le Parlement examine actuellement – en plus du traditionnel projet de loi de finances – un projet de loi de programmation des finances publiques qui pourrait amener les collectivités à réaliser 13Md€ d'économies d'ici 2022, faisant plus que doubler l'effort de 11Mds€ déjà réalisé entre 2014 et 2017.

« Ce n'est pas un discours partisan de le dire : toutes les villes de France sont inquiètes. Les transferts de compétences aux collectivités ne sont toujours pas compensés à leur juste niveau. La dette sociale de l'Etat à l'égard de Paris et des Parisiens dépasse à présent les 1,2Mds€, réduisant d'autant nos marges de manœuvre », a rappelé Anne Hidalgo, en ouverture du débat d'orientation budgétaire. Par ailleurs, Paris a déjà perdu depuis 2010 près de 1,2Md€ de ressources sous l'effet du double mouvement de baisse des dotations et de hausse de la péréquation soit 12% de ces recettes de fonctionnement.

« Malgré ce contexte contraignant, nous allons continuer à mettre en œuvre nos engagements de mandature. Pourquoi ? Parce que notre stratégie budgétaire – conduire un programme ambitieux d'investissements, sans augmenter les impôts locaux et tout en réalisant des économies de fonctionnement – a démontré sa pertinence. Ces trois dernières années, Paris a progressé dans tous les classements internationaux. Elle s'est encore distinguée récemment comme la 3^e ville la mieux gérée au monde. C'est une reconnaissance forte pour notre majorité municipale et un encouragement à poursuivre dans notre démarche », a expliqué avec détermination la Maire de Paris.

Gestion sérieuse des dépenses de fonctionnement

En 2018, Paris continuera à faire preuve de sobriété dans ses dépenses de fonctionnement. Celles-ci devraient évoluer autour de 1% par rapport au BP 2017, en deçà du plafond de 1,2%

envisagé par l'État dans le cadre de son projet de contractualisation avec les grandes villes de France. La masse salariale devrait progresser de 1,1% – hors transferts prévus dans le cadre de la réforme du statut de Paris. Cette augmentation très modérée prend en compte l'ouverture de nouveaux équipements de proximité, qui vont renforcer la qualité des services publics pour les Parisien.ne.s.

Aucune augmentation des taux d'impôts directs locaux

« Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet, cette année encore, de geler les taux des impôts directs locaux. Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière resteront inchangés, conformément à l'engagement d'Anne Hidalgo », a souligné Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire en charge du budget, du financement et de la transformation des politiques publiques. Fixés respectivement à 13,38% et 5,13%, ils restent très en-dessous des taux pratiqués dans les autres grandes villes de France : 29,76% de taxe d'habitation à Lyon, 32,35% à Bordeaux ou encore 45,65% à Lille. Le taux d'endettement de Paris restera lui aussi très inférieur à la moyenne des grandes villes de France ; sa trajectoire restera la même que celle des années précédentes.

L'épargne brute maintenue à un niveau élevé

Ces efforts se combineront avec la mobilisation de nouvelles recettes, liées par exemple au renforcement de la lutte contre le stationnement impayé ou encore à une meilleure valorisation du patrimoine de la collectivité. Le dynamisme du marché de l'immobilier se traduira quant à lui par un maintien à un niveau élevé des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux. Paris sera ainsi en mesure de maintenir un niveau important d'épargne brute, qui démontre sa solidité financière et la soutenabilité des mesures prises par la majorité municipale.

Un effort d'investissement qui contribue à la croissance et l'emploi

Cette épargne brute importante permettra de poursuivre en 2018 la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature, qui a pour priorités la création de logements sociaux, la rénovation urbaine et la transition énergétique. Les dépenses d'investissement se maintiendront ainsi à un niveau comparable à celui de 2017 – environ 1,7Mds€, dont 100M€ décidés directement par les Parisiens dans le cadre du budget participatif.

Le budget primitif 2018 sera examiné au prochain Conseil de Paris, mi-décembre.

Contact presse : Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61